



REGLEMENT INTERIEUR 2025-2026 (page 1/2)

1. Identification :

Notre section de Gymnastique Artistique est déclarée en préfecture sous la dénomination « Association GYM EQUILIBRE » (loi 1901) et est affiliée à la FFG (Fédération Française de Gymnastique).

2. Objectif de l'association :

Le but principal de l'association est la Gymnastique pour filles et garçons à partir de 18 mois en loisir ou en compétition. Pour les compétitions, la sélection se fait par l'entraîneur.

3. Inscriptions et cotisations :

• **Tarifs**

La cotisation demandée est annuelle (tarif revu tous les ans). Elle comprend l'adhésion, la licence reversée à la FFGym (57€ pour les loisirs et 66€ pour les compétitives), et l'engagement aux compétitions. Pour toute inscription en cours d'année, un tarif dégressif sera mis en place en fonction de la date d'adhésion du gymnaste. Les règlements se font par carte bancaire (via helloasso), chèque ou espèces lors de l'inscription.

• **Inscription et dossier**

Chaque gymnaste a le droit à deux cours d'essai. Pour valider l'inscription, le dossier **complet** doit être remis auprès du Bureau, sinon l'association se dégage de toutes responsabilités en cas d'accident. Le représentant légal s'engage à télécharger et à utiliser TEAMPULSE pour communiquer.

• **Remboursement cotisation**

Tout désistement ou arrêt après le 30 septembre ne donnera droit à aucun remboursement, de même qu'en cas de crise sanitaire.

4. Déroulement des séances :

• **Lieu**

Les cours se déroulent dans un gymnase mis à disposition par la municipalité de Chantonay : le gymnase de la Charrière, rue Arc en Ciel (à côté du Boulodrome). Certains cours pourront être assurés dans un autre lieu en accord avec les parents pour les gymnastes en compétition.

• **Encadrement**

Il est assuré par un entraîneur diplômé et des bénévoles formés.

• **Responsabilité**

L'encadrement est responsable des enfants pendant les horaires de cours. Les enfants doivent être conduits dans la salle par les parents et laissés, uniquement après qu'ils se soient assurés de la présence de l'entraîneur ou d'un bénévole. Les parents doivent venir rechercher leur enfant dans la salle à la fin de la séance. Seuls les baby gyms sont accompagnés d'un parent pendant le cours.

Pour un meilleur déroulement des cours, dans le calme et la sérénité, toute personne (adulte ou enfant) non inscrite à notre association et étrangère aux cours, n'est pas autorisée à rester dans la salle pendant le déroulement des séances, y compris les parents des jeunes enfants (seuls les parents des enfants de moins de 3 ans sont acceptés).

• **Absence**

En cas d'absence au cours, prévenir directement l'entraîneur au gymnase, aux horaires de cours ou par TeamPulse. En cas d'absence de l'entraîneur, nous faisons le maximum pour maintenir le cours mais nous nous réservons le droit de l'annuler et de ne pas le reconduire.

• **Tenue vestimentaire**

Pour le bon déroulement des séances, aucune tenue de ville n'est acceptée. Les enfants ont l'obligation de porter une tenue de sport adaptée. Les gymnastes devront être en chaussettes ou pieds nus, pas de bijoux et cheveux long attachés. Sans une tenue adaptée, l'enfant ne sera pas accepté au cours.



REGLEMENT INTERIEUR 2025-2026 (page 2/2)

• Discipline

Le non-respect envers l'encadrement ou envers un membre du Bureau ou de l'équipe pendant les entraînements, ainsi que tout manquement à la discipline peut entraîner un renvoi temporaire, voire définitif selon la gravité du fait. De plus, aucun appareil portatif (MP3/4, portable.....) n'est autorisé pendant les cours.

5. Pour les gymnastes participant aux compétitions :

• Date

Les compétitions se déroulent en général le week-end : soit le samedi, soit le dimanche ; que ce soit en individuel ou par équipe ; quelque soit le niveau. Les week-ends de compétitions seront transmis aux familles au cours du mois de décembre de l'année gymnique.

• Présence

Les inscriptions aux compétitions se font courant décembre. Il est important ensuite de participer ou de prévenir avant le 20 décembre de tout désistement. Après cette date, le règlement de la FFGym impose que toute absence non justifiée à une compétition entraîne une amende et des frais d'engagement à régler par les familles concernées à la FFGym. La présence au palmarès le jour de la compétition est obligatoire. En cas d'absence d'un gymnaste au moment des résultats, la personne ou l'équipe peut être disqualifiée (règlement du comité départemental). Le certificat médical est obligatoire pour participer à une compétition.

• Transport

Le transport pour les compétitions des gymnastes, juges et coaches doit être **assuré par les familles**. Le conducteur, qui participe au transport, doit être titulaire du permis de conduire, et avoir une carte d'assurance valide.

• Tenue obligatoire aux compétitions

Tous les gymnastes en compétition par équipe doivent porter la tenue du club (justaucorps + veste obligatoires).

- Justaucorps du club : 85€ à l'achat ou 50€ en location pour la saison.
- Veste : 42€.

La location et la vente des tenues ne sont pas incluses dans la cotisation annuelle. Nous nous réservons le droit d'augmenter le prix de l'équipement.

6. Diffusion de documents :

L'association peut être amenée à diffuser des documents (photographies, enregistrements sonores ou créations de toutes natures lors des entraînements ou des compétitions), et ceci à des fins non commerciales et dans un but strictement pédagogique et éducatif ou de promotion du club.

7. Responsabilité de l'association :

L'association GYM EQUILIBRE décline toutes responsabilités en cas de vol d'effets personnels dans les vestiaires ou dans la salle d'entraînement du gymnase de la Charrière. Aucun remboursement quel qu'il soit ne pourra être réclamé à l'association GYM EQUILIBRE.

De ce fait, les vêtements et chaussures de marque ou objets de valeur (bijoux, portables, tous moyens de paiement) sont totalement déconseillés. De même, il est formellement interdit à toute personne, adulte ou enfant, non inscrite dans l'association, d'utiliser ou de monter sur le matériel dans la salle de la Charrière.

En cas d'accident, les parents ou autres responsables assumeront et ne pourront tenir GYM EQUILIBRE pour responsable, essentiellement au moment des arrivées, sorties des gymnastes et des changements de cours.

8. Bénévolat :

Les gymnastes en compétition qui auront 14 ans ou plus au 1er janvier prochain, doivent s'engager dans la vie du club : devenir aide animateur et /ou suivre la formation juge (financée par le club).